

**CONVENTION PARTICIPATIVE STAGE CRCK PACA
STAGE PERFECTIONNEMENT SLALOM AVRIL 2026**

Nom du stagiaire :

Date de naissance :

Les participants s'engagent à :

- Suivre intégralement le programme du stage. Les stagiaires doivent prendre soin de tout matériel mis à leur disposition (véhicule, locaux...),
- Respecter les horaires et entrer dans une logique participative à la vie commune pendant le stage, coopérer entièrement, en respectant toutes les demandes et décisions prises par le staff d'encadrement,
- Respecter le tour de rôle mis en place si besoin pour les tâches communes, repas, table, vaisselle, à tenir et à laisser leur chambre propre le jour du départ,
- Le matériel de navigation doit être aux normes en vigueur et adapté, notamment en termes de sécurité et munis de réserves de flottabilité,
- Les mineurs, ne sont pas autorisés à fumer, à consommer de l'alcool,
- Les stagiaires ne sont pas autorisés à s'absenter ou à sortir sans l'autorisation du staff d'encadrement pendant la durée du stage,
- Toute prescription, contre-indication médicale ou allergie alimentaire doit être signalée au staff d'encadrement.

Je, soussigné(e) _____, reconnait avoir pris connaissance et accepter la présente convention. J'atteste avoir fourni à mon club lors de la prise de licence un certificat médical récent d'aptitude à la pratique canoë kayak et de la compétition.

SIGNATURE DU STAGIAIRE (ET des parents pour les mineurs)
(Précédée de la mention lu et approuvé)